



21170

Département de la Côte d'Or

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Qui ont délibéré : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS
DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE

Séance du 10 juin 2021

L'an deux mil-vingt-un, le dix-juin à vingt-heures, les membres du C.C.A.S. régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Présidente du Centre Communal d'Action Social de la commune de SAINT-USAGE.

Présents : Madame Valérie HOSTALIER, Madame Stéphanie IMBERT, Madame Aurélie LABELLE, Madame Laetitia MARTZLOFF, Madame Jocelyne Nicolas, Madame Anita CLEMENT, Madame Martine CONSTANTIN, Madame Christiane BARITHEL, Madame Luce BRACONNIER, Madame Magalie DENAIN, Madame Nelly LORAUD

Absent(s)-excusé(s) : Madame Valérie HUMBLOT

Absent(s)-non excusé(s) : Monsieur Arnaud MOSSON

Secrétaire de séance : Aurélie LABELLE

Président de séance : Valérie HOSTALIER

Objet de la délibération : N° 2021_03 – COMPTE DE GESTION CCAS – Année 2020

Madame la Présidente expose que :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Il retrace l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses.

Le Conseil d'Administration après s'être fait présenter le compte de gestion dressé et avoir pris connaissance des réalisations de l'année 2020

Dépenses de fonctionnement 2020 : 700,54 €

Recettes de fonctionnement 2020 : 5230 €

Soit un résultat pour l'exercice 2020 : 4529,46 €

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les résultats du compte de gestion de l'année 2020

Vu l'exposé qui précède

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité, le compte de gestion du Trésor Public pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.



La Présidente du CCA

Valérie HOSTALIER

